



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Délégation Académique aux Relations Européennes,
Internationales et à la Coopération

DAREIC/18-767-361 du 29/01/2018

**VOLONTARIAT FRANCO-ALLEMAND EN MILIEU SCOLAIRE - OFAJ - APPEL A CANDIDATURE :
ACCUEIL D'UN VOLONTAIRE EN ETABLISSEMENT SCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Dossier suivi par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 91 72 85 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

Pour la rentrée scolaire 2018-2019, le nombre de poste de volontaires est fixé 72, soit 144 volontaires en établissements scolaires en France et en Allemagne :

- Les établissements scolaires doivent déposer leur dossier de candidature avant le 19 mars 2018, en ligne via la plateforme : TCC-Volontariat accessible sur le site : <http://tcc.volontariat.ofaj.org>
- Les établissements présentant leur projet doivent s'y enregistrer en tant que structure d'accueil.
- Les chefs d'établissement veilleront à ce que leur demande de candidature repose sur un véritable projet d'accueil du volontaire qui prend en compte tant le suivi et le tutorat, le logement et l'accompagnement du volontaire, mais aussi son intégration, ses tâches et son action dans l'établissement.
- Plus d'infos : <https://volontariat.ofaj.org/fr/accueillir-un-volontaire/en-etablissement-scolaire/>

Conditions de recevabilité des dossiers de candidature des établissements :

- **Dépôt de candidature en ligne avant le 19 mars 2018**
- **Envoi de la copie de la candidature à la DAREIC, à l'adresse : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr**
- **Une priorisation des candidatures établie conjointement avec l'Inspection pédagogique régionale d'allemand et la DAREIC sera transmise à l'OFAJ.**
- **Les résultats seront communiqués par l'OFAJ aux établissements à partir de mai 2018.**

Seuls les dossiers complets seront pris en considération.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille